



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question au Gouvernement n° 2602

### Texte de la question

#### JOURNÉE DU REFUS DE LA MISÈRE

M. le président. La parole est à Mme Françoise Hostalier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Françoise Hostalier. Monsieur le ministre de la jeunesse et des solidarités actives, j'associe à ma question mon collègue Étienne Pinte, qui souhaitait également vous interroger au sujet de la grande pauvreté en France. L'actualité immédiate, depuis de trop nombreuses semaines, se polarise sur les retraites et les blocages de notre économie. C'est donc pratiquement dans l'indifférence générale qu'a été célébrée la Journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre dernier.

Faut-il rappeler que c'est le père Joseph Wresinski qui a créé cette Journée mondiale du refus de la misère quand, le 17 octobre 1987, il inaugurait la dalle du parvis des Droits de l'homme sur laquelle il est écrit : " Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. "

Cette date est reconnue depuis 1992 par les Nations unies, comme journée d'action internationale pour l'élimination de la pauvreté. Portée aujourd'hui en France essentiellement par ATD-Quart monde, cette journée d'action rassemble toutes celles et ceux qui oeuvrent inlassablement contre la grande pauvreté dans le monde mais aussi en France. En effet la grande pauvreté, ce n'est pas seulement dans les pays d'Afrique ou d'Asie, d'où nous parviennent des images souvent insoutenables d'enfants mourant de faim. La misère a de multiples visages ; elle est aussi chez nous, dans nos villes, à notre porte.

Ce 17 octobre, monsieur le ministre, vous étiez sur le parvis des Droits de l'homme, aux côtés des nombreuses associations qui viennent en aide aux plus démunis de notre pays. Vous avez reçu leur appel ; vous avez entendu leur message.

En cet instant, je pense plus particulièrement aux enfants de ces familles très pauvres qui ont, dès le départ, un handicap social pratiquement insurmontable. Je pense aussi aux personnes âgées, dont certaines ne touchent même pas le minimum vieillesse.

Pour que le mot cohésion sociale garde tout son sens, que peut faire le Gouvernement, que pouvons-nous faire, pour ne pas laisser au bord de la route ces milliers de nos concitoyens exclus de tout ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Marc-Philippe Daubresse, ministre de la jeunesse et des solidarités actives.

M. Marc-Philippe Daubresse, *ministre de la jeunesse et des solidarités actives*. Madame Françoise Hostalier, la journée organisée au Trocadéro a été l'occasion pour nous tous ici, quelles que soient nos convictions politiques, de porter, à la lumière de la crise, un autre regard sur cette grave question de la pauvreté. À cette occasion, les associations, qui se sont beaucoup mobilisées et dont il faut saluer l'engagement, ont attiré à juste titre notre attention sur la pauvreté dans notre pays.

Pour ma part, j'ai rencontré beaucoup de personnes engagées contre la pauvreté, que ce soit au SAMU social, avec Xavier Emmanuelli, ou dans les centres d'hébergements et tous les endroits où se rencontrent non seulement des travailleurs ou des demandeurs d'emploi mais aussi des enfants, des personnes âgées et des familles monoparentales en situation de pauvreté.

Conformément à la loi de décembre 2008 sur le RSA, le Gouvernement remettra au Parlement, dans le courant

du mois prochain, un rapport exhaustif, rédigé avec l'accord des associations. Il montre que entre 2006 et 2008, le taux de la pauvreté ancrée dans le temps a reculé de 11,5 %, ce qui correspond aux engagements pris par le Président de la République.

Pour autant, la pauvreté n'est pas réductible à un indice et il est clair que nous devons aller plus loin. J'ai donc élaboré, avec les associations concernées, une feuille de route que pourra porter notre collègue Étienne Pinte, puisqu'il est désormais président du Conseil national de lutte contre les exclusions, lequel comporte un observatoire dédié. Nous travaillerons notamment sur la notion de " reste à vivre ", qui ne prend pas seulement en compte les ressources des personnes les plus pauvres, mais également les dépenses obligatoires, selon la proposition faite par Jean-Louis Borloo pour lutter contre la précarité énergétique. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR. - Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Hostalier](#)

**Circonscription :** Nord (15<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2602

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Jeunesse et solidarités actives

**Ministère attributaire :** Jeunesse et solidarités actives

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 octobre 2010